

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-neuf, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 29 octobre 2019, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.
Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Michel BRUN, Nicole FAURE, Julien FIAT, Monique FIAT, Gilles GUINARD, Marcel RUINAT

Absents excusés : 2

Morgan FAURE
Émilie SALVI

Procurations : 0

Votants : 8

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20191115-08 : Rénovation éclairage public communal : plan de financement

Madame le Maire expose au Conseil municipal la proposition de rénovation de l'éclairage public communal établie par Territoire d'énergie Isère (TE38).

Le parc d'éclairage public de la Commune d'Ornon présente certains points lumineux vétustes et énergivores. Il apparaît judicieux de procéder à son renouvellement. Il est envisagé de remplacer 28 lanternes et crosses vétustes par de nouvelles crosses et de nouveaux luminaires à led (basse consommation) avec abaissement de puissance en milieux de nuit, tel que présenté ci-dessous.

À RÉALISER	
Station Col-d'Ornon	5 luminaires et crosses
La Poyat	10 luminaires et crosses
La Pallud	3 luminaires et crosses
La Grenonière	6 luminaires et crosses
Le Guillard	2 luminaires et crosses
Le Schuss	1 luminaire, crosse et armoire

Après études, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux sur réseaux d'éclairage public

- | | |
|---|-------------|
| 1. le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 37 433,00 € |
| 2. le montant total de financement externe serait de : | 34 284,00 € |
| 3. la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à : | 178,00 € |
| 4. la contribution aux investissements s'élèveraient à environ : | 2 971,00 € |

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient :

- de prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- de prendre acte de la contribution communale correspondante au TE38.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

prend acte des projet, plan de financement et participation aux frais de du TE38 prévisionnels de l'opération sur les réseaux d'éclairage public tels que présentés ci-dessus,
et **prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de 2 971,00 € ; ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE